

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

**2019 DAC 523** Subvention (5.000 euros) et convention avec le Cercle de la base de défense de Toulon relative à la modernisation de la salle de lecture du Porte-avions Charles de Gaulle.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement avec le Cercle de la base de défense de Toulon ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 5.000 euros est attribuée au Cercle de la base de défense de Toulon, BCRM Toulon avenue Amiral Aube BP 151 Cedex 9 Toulon 83000 pour la rénovation de la salle de lecture du Porte-avions Charles de Gaulle. 2019-08095 / 188893.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Cercle de la base de défense de Toulon la convention annuelle d'équipement jointe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**